

GE_GERICHTE ACPR/466/2021 vom 22. Juni 2021

GE Cour de justice, 2021-06-22, FR

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/ge_gerichte_ACPR_466_2021

FR: GE_GERICHTE ACPR/466/2021 du 22 juin 2021

IT: GE_GERICHTE ACPR/466/2021 del 22 giugno 2021

Erwägungen

E. 30

mai 2021, il était sous avis de recherche et d'arrestation (consid. 3.2 dudit arrêt). Se sachant par ailleurs sous le coup d'une mesure de renvoi de Suisse, il pourrait être tenté de se rendre introuvable;

- 5/7 - P/9478/2021 - le constat qui précède rend inutile l'examen du risque de réitération; - le recourant considère ensuite que son maintien en détention viole le principe de la proportionnalité. Or, l'intéressé est détenu à présent depuis un peu plus d'un mois et sera jugé le 15 juillet prochain. On ne décèle ainsi aucune violation du principe susmentionné; - le recours s'avère ainsi infondé et sera rejeté; - le recourant, qui succombe, supportera les frais envers l'État, qui comprendront un émolument de CHF 900.- (art. 428 al. 1 CPP et 13 al. 1 du Règlement fixant le tarif des frais en matière pénale, RTFMP; E 4 10.03); - le recours étant manifestement dénué de chances de succès, aucune indemnité pour cet acte ne sera allouée au défenseur d'office (arrêt du Tribunal fédéral 1B_516/2020 du 3 novembre 2020 consid. 5.1). * * * * *

- 6/7 - P/9478/2021

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.